

## GYMNASTIQUE COMPTABLE

Le bureau communautaire annonçait le 23 mai 2024 le financement de la renaturation de la friche industrielle Aerazur à Beaulieu pour un montant global de 535 260 €, avec une aide de 28,23% du Fonds Vert de l'État et de 7% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce projet a dû être modifié faute de « crédits disponibles ». Pour compenser, il est fait appel à la Région.

Au même temps, le programme « Développement touristique du lac de Chemillé-sur-Indrois », est ramené de 2 404 672 € à 2 442 962 €, le 4 avril 2024 pour une durée de 6 ans et la subvention du département décalé de moitié de 2024 à 2025.

L'Agence de l'Eau limite le financement ce projet, malgré le chiffre d'affaires élevé qu'elle gère au niveau de notre région. Le département laisse à la CCLST le soin de chercher les ressources et ponctionner dans sa trésorerie.

Ces deux exemples de révisions budgétaires liées à la compétence « développement touristique – promotion touristique », montrent l'importance pour la CCLST, d'orienter son développement dans le Tourisme.

La comptabilité de la CCLST et des communes, pourra-t-elle suivre les changements gouvernementaux sans sacrifier leurs trésorerie et désendettement ?

Fernando GAETE - Jean-Claude PILLU  
Conseillers communautaires